

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

**L'an deux mil vingt-trois, le 15 du mois de février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Date de la convocation du conseil municipal : le 10 février 2023

**Présents :** M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, M. Alain CIEREN, Adjoints – Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, M. Patrick FRIOUX, Mme Emmanuelle FOUASSON, M. Michel MORACCHINI

**Excusés ayant donné procuration :** Mme Catherine COESLIER (donne pouvoir à M. Jean-Maurice FOUASSON), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Emmanuelle FOUASSON), Mme Christianne COGNEE (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC), M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN), M. Fabrice ROUSSEAU (donne pouvoir à M. Philippe MAURICE), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), Mme Florence BURNEAU (donne pouvoir à M. le Maire), Mme Charlène MARIE (donne pouvoir à M. Michel MORACCHINI)

**Absente :** Mme Myriam PRAUD

**Désigné secrétaire de séance :** M. Jean-Maurice FOUASSON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	10	8	18	18	0	0

**DEL2023-006 - Affaires scolaires : Motion de soutien envers l'école communale**

Le conseil municipal exprime son émotion, son inquiétude et son soutien, envers l'école communale « la Rose des Dunes » en apprenant qu'elle pourrait connaître une nouvelle fermeture de classe à la rentrée scolaire prochaine 2023/2024.

Il affirme l'importance de disposer d'une école, élément essentiel dans la vie d'une commune, signe de vie, d'attractivité, de développement équilibré, et la nécessité de tout faire pour éviter ce processus de fermeture de classes qui est une vraie menace à court et moyen terme pour cette structure.

Depuis quelques années, l'Ile de Noirmoutier connaît régulièrement une baisse de sa population permanente à l'année. Les communes de l'Ile sont les seules en Vendée à connaître ce déclin et à voir les jeunes actifs partir sur le continent. Les causes sont connues et multiples. Le territoire insulaire, de par sa spécificité, son attrait particulier, est surtout convoité et accessible par les retraités, les résidents secondaires, les personnes qui disposent des ressources nécessaires pour ce faire et s'y établir. Un territoire contraint, le plus contraint du département, où le niveau de prix du foncier ne cesse d'augmenter. De plus, les contraintes règlementaires, les nouvelles lois, le PPRL, et environnementales, compliquent ici plus qu'ailleurs l'émergence de solutions de logements afin de satisfaire à l'urgent besoin de répondre à la demande des jeunes actifs, des professionnels qui ne peuvent pas recruter, aux familles qui souhaiteraient s'installer, venir d'ailleurs.

BARBATRE, comme les autres collectivités de l'Ile, est à l'œuvre pour proposer au plus vite ces solutions qui participeraient à attirer et fixer jeunes, familles, saisonniers, sur le territoire. Mais il faut beaucoup de temps et de procédures, quand elles ne sont pas contestées et retardées, pour y parvenir. Après plus de huit années de travail, le conseil municipal est sur le point de lancer la construction de plus de 15 logements et des OAP (Opération d'Aménagement Programmé) véritables créations de quartiers écologiques en cœur de ville.

Tout ceci, en s'appuyant sur le Plan Local de l'Habitat approuvé l'an dernier en Communauté de Communes, et les aides qui doivent permettre la faisabilité des projets.

Mais, faut-il que l'Etat, la Région, le Département, prennent bien en compte la spécificité insulaire, les problématiques de ces territoires (Noirmoutier et Yeu particulièrement en Vendée) et tout ce qui empêche de mener à bien un plan de logement, un plan de rajeunissement de population, là où les contraintes sont si fortes.

L'Etat, l'Education Nationale, l'Inspection Académique de Vendée, doivent absolument mettre en œuvre un régime dérogatoire qui prenne vraiment en compte ces conséquences de la problématique scolaire sur l'Ile, la nécessité de surseoir à l'application des normes de fermetures de classes, de considérer qu'ici plus qu'ailleurs il est devenu difficile de vivre à l'année et de faire vivre une île de manière permanente.

Les fermetures de classes qui sont annoncées nécessitent d'urgence l'organisation d'une table ronde réunissant toutes les parties concernées de l'Ile de Noirmoutier. Qu'elle permette à chacune de s'exprimer et expliquer, de prendre conscience des problèmes rencontrés, des projets qui sont sur le point de se réaliser, des mesures qui s'imposent pour un développement équilibré et durable du territoire insulaire.

La gravité de cette situation doit amener à surseoir aux fermetures de classes qui sont annoncées pour la rentrée prochaine.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :**

- **DECIDE** de mettre en œuvre avec les parents d'élèves, les familles, en lien avec les élus des autres collectivités de l'Ile, un vaste plan de communication et d'actions, en direction des pouvoirs publics, des parlementaires, élus régionaux et départementaux, afin de trouver ensemble avant la rentrée 2023/2024, les solutions qui s'imposent ;

- **DONNE POUVOIR** au maire pour transmettre cette motion aux collectivités et personnes précitées.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 27 février 2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

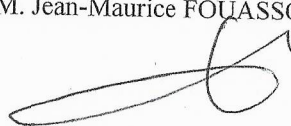
Pour copie conforme,

En mairie, le 27 février 2023

Le Maire,  
Louis GIBIAR



Le secrétaire de séance,  
M. Jean-Maurice FOUASSON



Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le



ID : 085-218500114-20230215-2023 006-DE